

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

18 octobre 2023

Etaient présents :

Madame Marie-Line EVERLET, maire
Madame Maryse DARNAUD, maire adjointe.
Madame Patricia BRUNET, adjointe
Monsieur Jean-Claude LE MAIRE, adjoint
Monsieur Helder DA CRUZ, conseiller municipal
Monsieur Cédric FONTAN, conseiller municipal
Monsieur Michel GARROS, conseiller municipal
Madame Marie-Hélène LEMAITRE, conseillère municipale
Madame Martine GOUZENNE, conseillère municipale.
Monsieur Olivier JAQUEMET, conseiller municipal (en visio)

Etaient excusés :

M. Jean-Paul BERGES, conseiller municipal, pouvoir M Michel GARROS
Monsieur Fabien DUPRONT, conseiller municipal
Monsieur Vanneck GASPARIANI, conseiller municipal
Madame Estelle GOURIER, conseillère municipale
Mme Michèle MAYRA, conseillère municipale, pouvoir Mme Martine GOUZENNE

Le quorum étant atteint, Madame le maire déclare ouverte cette séance publique du conseil municipal à 20h30,

Elle demande à un membre du conseil municipal de se désigner comme secrétaire de séance. Maryse DARNAUD se déclare volontaire.

Madame le maire demande aux élus de se prononcer sur le compte rendu du dernier conseil municipal du 18 septembre 2023, reçu avec la convocation à la présence séance. Après approbation de ce compte rendu à l'unanimité, elle invite les conseillers municipaux présents à signer la liste d'émargement.

Madame le maire rappelle l'ordre du jour de la présente séance :

- Approbation rapport d'activité 2022 de l'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne
- Procédure de reprise en terrain commun, modification de la délibération de cadrage
- Choix des entreprises travaux école
- Point mi-mandat
- Questions diverses.

I/ Approbation rapport d'activité 2022 de l'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne

Madame Le Maire présente le rapport d'activité de l'établissement public de coopération intercommunale de l'agglomération Grand Auch Cœur de Gascogne accompagné du compte administratif comme le stipule l'article L5211-39 du code Général des Collectivités Territoriales.

Les élus ayant reçu le rapport en même temps que leur convocation, Madame le Maire propose de prendre acte.

Madame le Maire soumet ce rapport au vote

Vote des élus : 12 voix pour, 1 abstention.

II/ Procédure de reprise en terrain commun, modification de la délibération de cadrage

Maryse DARNAUD propose que par souci de simplification la délibération de cadrage du 18 septembre 2023 soit modifiée en ce qui concerne les tarifs des concessions, les articles à modifier sont les articles 3 et 7 suivants :

Article 3 : De proposer, dans ces circonstances, en application de l'article L.2223-14 du Code Général des collectivités territoriales, des concessions d'une durée de 15 ans, 30 ans et 50 ans et de fixer les prix suivants :

15 ans	36.36 € le m² occupé
30 ans	72.72 € le m² occupé
50 ans	145.45 € le m² occupé

Article 7 : Cette délibération annule et remplace en totalité la délibération du Conseil municipal en date du 18 septembre 2023, déposée à la Préfecture le 22 septembre 2023, ayant le même objet que la présente.

Maryse DARNAUD soumet cette délibération au vote

Vote des élus : favorable à l'unanimité.

III/ Choix des entreprises travaux école

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres en 9 lots séparés lancée le 25 juillet 2023 pour la création d'un hall d'entrée et d'un sanitaire PMR et des travaux d'amélioration thermique à l'école primaire d'ORDAN LARROQUE..

Madame le Maire rappelle que le lot n°4 et le lot n°6 étaient infructueux et qu'un marché sans publicité ni mise en concurrence a été lancé le 02 octobre 2023.

L'Architecte a analysé l'ensemble des dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour la valeur technique de l'offre et 40 % pour le prix des prestations), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses

./..

Madame le Maire propose de suivre les avis du RAO pour les 9 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement.

- d'attribuer les 9 lots de l'appel d'offres relatif à la réalisation de l'extension de l'école primaire,

- Pour le lot n°01 – Gros œuvre Maçonnerie- Enduit : SARL MONTIES BATIMENT domiciliée 9 rue Aimé CESAIRE, 32000 AUCH - pour un montant de 56 728.07 € HT

- Pour le lot n°02 – Menuiseries aluminium - Serrurerie : Menuiserie RIEU domiciliée ZA La Couloume 32390 MONTESTRUC SUR GERS - pour un montant de 20 700.00 € HT

- Pour le lot n°03 – Menuiseries bois : DAZEAS SA, domiciliée 37 route de Toulouse 32000 AUCH – pour un montant de 18 750.00€ HT

- Pour le lot n°04 – Cloisons- Doublage- Faux plafonds- Isolation: NIN, domicilié ZA du Pont Peyrin 32600 L'ISLE JOURDAIN – pour un montant de 9 678.79€ HT

- Pour le lot n°05 – Electricité générale : EURL Patrick MATHEOU domiciliée Mousquère, 32350 ORDAN-LARROQUE – pour un montant de 45 499.11€ HT

- Pour le lot n°06 – Plomberie- Sanitaire- Chauffage- VMC : CLEVIA SUD OUEST domiciliée 3 impasse du Vignoble, 32000 AUCH - pour un montant de 19 900.00 € HT

- Pour le lot n°07 – Carrelage- Faïence: DUVIAU CARRELAGE domicilié 5 impasse de l'Arçon, 32000 AUCH – pour un montant de 6 854.00 € HT

- Pour le lot n°08 – Peinture- Revêtements muraux : SOULAN SAS domiciliée 10 chemin du Cougeron, 32000 AUCH - pour un montant de 2 767.35 € HT

- Pour le lot n°09 – Etanchéité : CEIM ETANCHEITE domiciliée 995 avenue Georges Guignard, 47550 BOE - pour un montant de 36 602.00 € HT

Madame le Maire soumet la délibération d'attribution du marché au vote et d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier,

Vote des élus : favorable à l'unanimité.

IV/ Point mi-mandat

Madame le Maire fait un tour de table pour connaître les attentes de chaque Conseillers et leur ressenti de début de mandat.

VII/ POINT COMMISSIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Un tour de table est effectué pour que chacun puisse s'exprimer avant de clôturer ce conseil.

Fin de la séance : 23h